

Règles de montée/descente CDC-R pour 2023-24

DAMES :

- Montée/descente entre R1 et N3 : règles définies dans le règlement du championnat CDC DAMES 2023-24.
 - o Montée : 2 équipes R1 Occitanie sont promues en N3 en 2024 → l'équipe LR classée 1ère de la R1D est promue en N3.
 - o Descente : les trois (3) dernières équipes de poule N3 sont reléguées en R1 (sauf forfait).
- Montée/descente entre R2 et R1 :
 - o Montée : l'équipe classée 1ère de la poule R2D est promue en R1D.
 - o Descente : le nombre d'équipes R1D reléguées en R2D est déterminé en début de saison suivante de telle sorte que la R1D soit limitée à 6 équipes (si le nombre d'équipes Dames inscrites est > 8, sinon 1 seule R1D et pas de R2D).

HOMMES :

- Montée/descente entre R1 et N3 : règles définies dans le règlement du championnat CDC HOMMES 2023-24.
 - o Montée : 2 équipes R1 Occitanie sont promues en N3 en 2024 → l'équipe LR classée 1ère de la R1H est promue en N3.
 - o Descente : les trois (3) dernières équipes de chaque poule N3 sont reléguées en R1 (sauf forfait).
- Montée/descente entre R2 (cas 2 poules) et R1 :
 - o Montée : l'équipe classée 1ère de chaque poule R2H est promue en R1H.
 - o Descente : le nombre d'équipes de R1H reléguées en R2H est déterminé en début de saison suivante de telle sorte que la R1H soit limitée à 8 équipes (si le nombre d'équipes Hommes inscrites est > 8, sinon 1 seule R1H et pas de R2H).
- Montée/descente entre R3 et R2 : le nombre d'équipes de R3H est déterminé en début de saison suivante.
 - o la dernière équipe de chaque poule R2H est reléguée en R3H (sauf forfait)
 - o les 2 premières équipes de la R3H sont promues en R2H (cas 2 poules R2H)
 - o de telle sorte que la ou les poule(s) R2H soi(en)t limitée(s) à 8 équipes
 - o si après transferts inter poules et nouvelles inscriptions l'effectif est insuffisant pour avoir 2 R2H à 7 équipes, la R3H sert à combler à 7 ou à 8 et disparaît si l'effectif restant est inférieur à 5 équipes
 - o limitation R3H à 6 équipes